



Cannabis au volant, risques encourus

Par **mwanoww**, le **26/11/2010** à **17:47**

Bonjour,

Je me suis fait arrêter par les CRS avec les conditions suivantes :

- Détention de 6.8g de "shit" : J'ai dans un premier temps dit que je ne possédais pas de produits stupéfiants sur moi, puis ils m'ont fouillés et on trouvés le produit.
- Conduite sous l'emprise de stupéfiants : Après la découverte de ces produits, on m'a posés la question, à savoir si jamais j'avais consommé avat de prendre le volant, et j'ai dit oui.

Une fois arrivé au poste de police, je n'ai pas subi de test du "cannabis"

J'ai 22 ans, un casier vierge et je n'ai jamais eu de problème avec la police. J'ai rendez-vous avec le délégué du procureur pour discuter, on m'a dit que je risquerais une grosse amende ou bien un rappel.

J'aurais donc voulu savoir :

- Si ce rendez-vous peut-être reporté pour cause de départ à l'étranger (6mois dans le cadre de mes études).
- Si des personnes ont vécu plus ou moins le même type "d'expérience" et comment cela s'est passé.
- Ce que je risque vraiment avec avec la possession de 6.8g étant donné que je n'ai jamais eu de problèmes auparavant et que je suis en études supérieurs.

Merci d'avance pour les petits compléments d'informations que vous pouvais m'apporter. A vrai dire, je suis bien embarrassé du fait que cela peut influencer sur le domaine professionnel.

Cordialement.

Par **Domil**, le **26/11/2010** à **18:18**

présentez-vous à la convocation.

La détention, le transport de stupéfiant est un délit passible de 10 ans de prison.